BIODIVERSITÉ

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

INTRODUCTION

Le territoire de la Métropole de Lyon, par sa géographie, sa topographie et sa structure géologique offre une grande variété de biotopes soumis à des influences méditerranéennes et continentales et accueille une flore et une faune, très riche et diversifiée.

La Métropole de Lyon accorde une place toute particulière à la nature et s'efforce de préserver au quotidien un paysage de qualité, indispensable au bien-être des habitants.

La Métropole de Lyon a investi le champ de la préservation et de la valorisation de la biodiversité et de ses paysages au début des années 1990. **La création de la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015 a renforcé ses compétences en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager,** et conduit de fait des actions en faveur de la biodiversité.

MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Le Centre de ressources sur la biodiversité

La Métropole de Lyon a créé un Centre de ressources sur la biodiversité afin de structurer les données écologiques faisant l'objet de financements publics. Les données (nom de l'espèce, nom de l'auteur de la donnée, date et lieu d'observation) sont consignées dans des bases de données faune et flore.

Observatoire de la flore remarquable

La Métropole établit, depuis 2014, en partenariat avec le Conservatoire national botanique du Massif central, la liste des espèces remarquables à enjeu de conservation en tenant compte de données comme la liste rouge de la flore vasculaire. La Métropole anime autour de ces espèces un observatoire participatif de surveillance de la flore remarquable.

Soutien des partenaires naturalistes

La Métropole de Lyon travaille avec le Conservatoire botanique nationale du Massif central et des associations de protection de la nature telles que la FRAPNA 69, la LPO 69… Ces partenaires agissent pour la connaissance (des espèces et des habitats…) et pour la préservation de la biodiversité ordinaire et extraordinaire sur le territoire. Le développement de ces connaissances permet de produire des outils d'aide à la décision et à la gestion du patrimoine vivant.

Quelle biodiversité sur le territoire de la Métropole de Lyon ?

Flore vasculaire

Métropole de Lyon : 1219 espèces
France : 6000 espèces

Oiseaux nicheurs

Métropole de Lyon : 143 espèces
France : 548 espèces

Mammifères

Métropole de Lyon : 57 espèces
dont 26 chiroptères
France : 162 espèces

Amphibiens

Métropole de Lyon : 13 espèces
France : 37 espèces

Reptiles

Métropole de Lyon : 12 espèces
France : 41 espèces

PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les espaces de nature de la Métropole

15 665 ha d'espaces de nature

> 10 000 ha de terres agricoles

> des centaines d'hectares d'espaces verts, dont 14 grands parcs, 31 jardins remarquables, (30 sentiers nature) plus de 600 places et squares de proximité

> 100 000 arbres d'alignement

> 200 ha de jardins

> 888 ha de zones humides

> 519 ha de pelouses sèches

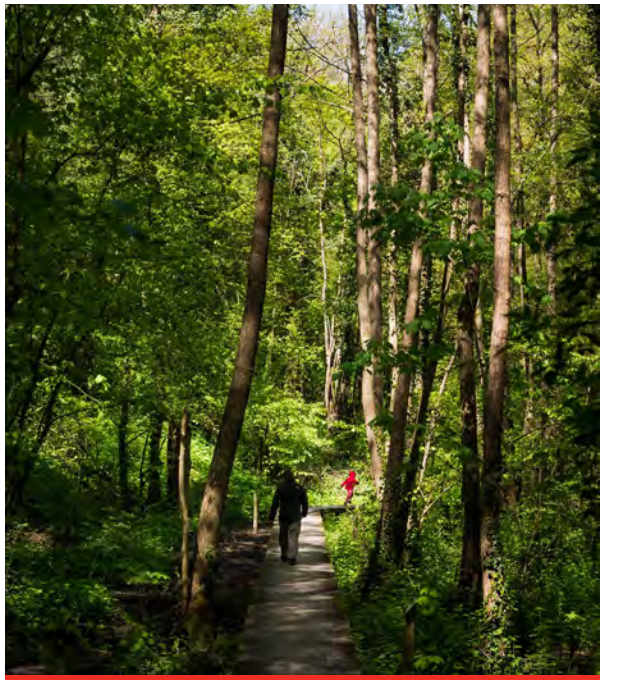

Sentier de Rochecardon

Les inventaires de connaissances

Les zones d'inventaires - ZNIEFF de type I et II, Espaces naturels sensibles (ENS), Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) - couvrent plus de 15 000 ha, soient 28% de la surface du territoire de la Métropole de Lyon.

66% de la surface des inventaires est couvert par des mesures de gestion, pour l'essentiel dans le cadre des Projets nature/Espaces naturels sensibles.

Sentier Jeu de regards

Les zones sous protection réglementaire

Au titre de la biodiversité...

13% de la surface des zones d'inventaire est protégée par deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope et un site Natura 2000. Les aires protégées couvrent 0,9% du territoire métropolitain.

Au titre des périmètres de Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP)...

En 2016, 9 117 hectares d'espaces naturels et agricoles, répartis sur 44 communes de la Métropole, sont protégés durablement par des périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (loi dite de *Développement des territoires ruraux de 2005*). Ces périmètres sont accompagnés d'un programme de valorisation de ces espaces qui permet de renforcer la dynamique agricole du territoire et de préserver les ressources environnementales.

GÉRER ET VALORISER UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE FONCTIONNEL

Un réseau de sites naturels Projets nature/Espaces naturels sensibles

Les Projets nature et la politique Espaces naturels sensibles (ENS), héritée du Conseil Général du Rhône en 2015, sont des démarches volontaires de gestion et d'ouverture au public de sites naturels remarquables mises en œuvre sur le territoire de la Métropole depuis les années 1990.

La Métropole de Lyon conduit sa politique ENS, en partenariat avec les communes et les syndicats mixtes. Ces sites constituent les principaux réservoirs de biodiversité du territoire métropolitain et des sites privilégiés de découverte de la nature pour les habitants. Ce sont également des lieux qui permettent de sensibiliser les habitants à la qualité de leur cadre de vie et au patrimoine naturel et agricole local.

Un site Natura 2000

Situé en amont de Lyon, sur la zone alluviale délimitée par les canaux de Miribel et de Jonage, le site Natura 2000 s'étend sur 2 200 hectares, présente une mosaïque de milieux naturels, héritage de la dynamique fluviale du Rhône et dispose d'une importante diversité d'espèces : Castor d'Europe, plusieurs chauves-souris, Cistude d'Europe, Lamproie de Planer, Apron du Rhône, Flûteau nageant… Dédié à la protection de la ressource en eau, à la lutte contre les inondations, aux loisirs des habitants de l'agglomération et au maintien de la biodiversité, ce site naturel et agricole accueille quatre millions de visiteurs par an.

Le Grand parc de Miribel Jonage

Des plans d'actions « corridors »

La Métropole de Lyon révise actuellement son Plan local d'urbanisme (PLU) avec un objectif complémentaire donné par le législateur (loi Grenelle II) de préservation et de restauration des continuités écologiques à travers notamment la prise en compte du Schéma régional de cohérence écologique approuvé en 2014.

L'identification de la trame verte et bleue métropolitaine lors de l'état initial de l'environnement du PLU et le renforcement des compétences de la Métropole en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ont conduit la collectivité à lancer une démarche visant à définir en 2017 une stratégie et un programme d'actions permettant de promouvoir un réseau écologique fonctionnel et pérenne.

Cette stratégie sera cohérente avec celle engagée, sur la partie est de la Métropole, par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais dans le cadre d'un contrat régional vert et bleu.

Le Rhône

TRAME VERTE ET BLEUE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

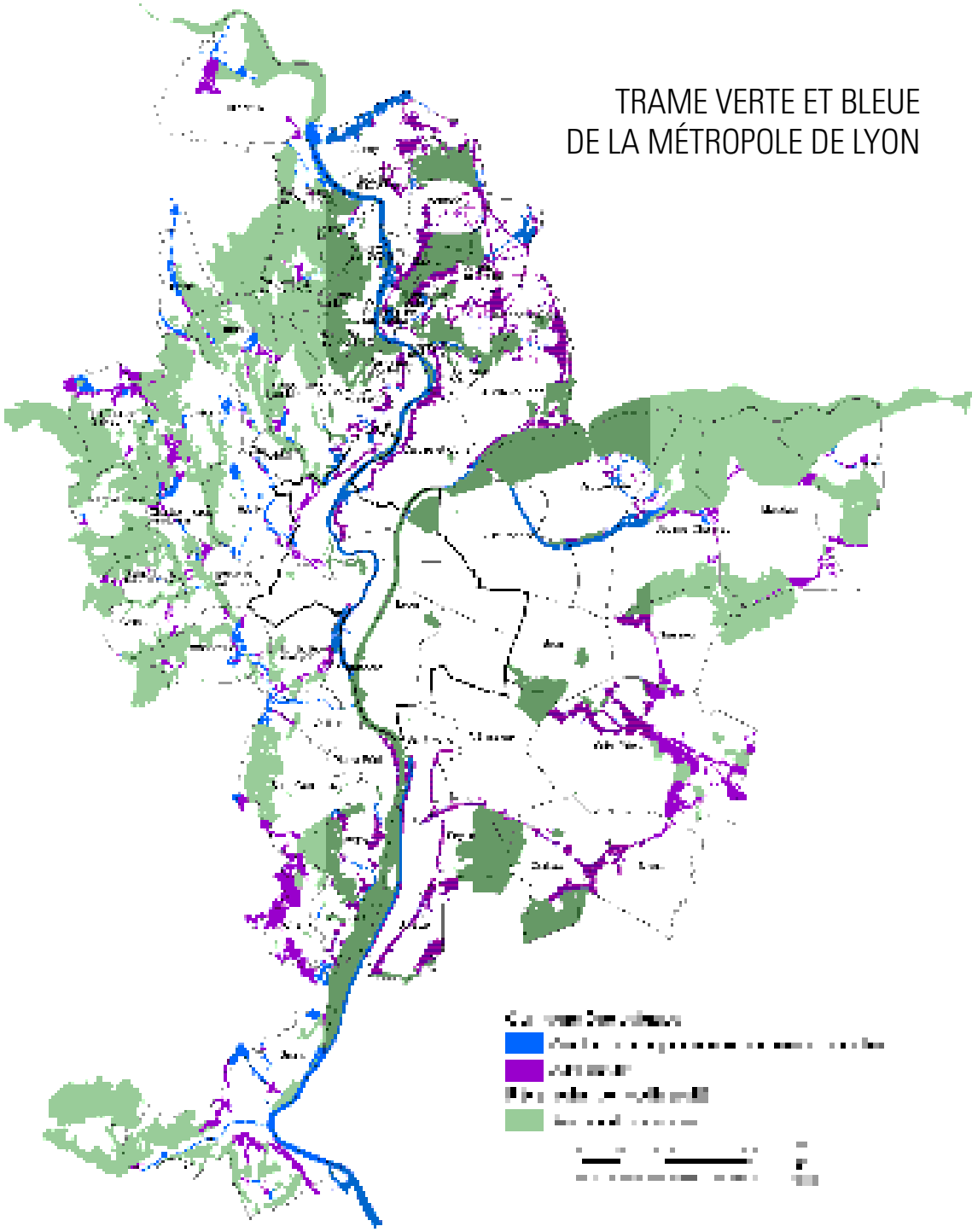

Projet agro-environnemental et climatique

En 2015, la Métropole a approuvé la mise en œuvre d'une politique agro-environnementale sous la forme d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) sur le territoire de l'agglomération lyonnaise (Métropole de Lyon et Communautés de communes de l'Est lyonnais et du Pays de l'Ozon) pour une durée de 7 ans (2016-2022).

Compte-tenu des spécificités du territoire périurbain, ce projet s'articule autour des enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de maintien de la biodiversité. Le principal outil de mise en œuvre du projet est constitué par des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Il s'agit d'indemnisations versées aux agriculteurs en contrepartie de l'application de cahier des charges amenant à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La Charte de l'arbre

Le patrimoine arboré est une composante active de la ville offrant de nombreux bénéfices et services. C'est un élément constitutif de la trame verte urbaine. Pour ce faire, la Charte de l'arbre offre un support de connaissances partagées et des principes pour améliorer et harmoniser les pratiques dans le but d'assurer une protection durable et acceptée par tous aux arbres qui composent les paysages de la Métropole de Lyon.

CONCILIER DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PROTECTION DES ESPÈCES ET DES HABITATS

Gestion de mesures compensatoires

Des projets d'aménagement portés par la Métropole de Lyon (voirie, habitat, activité économique) aboutissent parfois à la destruction ou au dérangement d'espèces protégées et de leurs habitats. Au terme d'un processus préalable d'évitement et de réduction des impacts sur l'environnement, les atteintes résiduelles font l'objet de mesures de compensation, par la recréation ou la restauration de milieux favorables pour les espèces concernées. Ces surfaces sont ensuite gérées à long terme, selon des cahiers des charges validés par le Conseil national de protection de la nature (CNPN) et arrêtés par le Préfet.

En 2016, la Métropole de Lyon gère ainsi 100 hectares de surfaces de compensation sur son territoire.

Plan local de sauvegarde de l'Œdicnème criard

La plaine de l'est lyonnais est un vaste territoire favorable à l'Œdicnème criard (Burhinus oedicnemus). Cet oiseau vulnérable bénéficie d'une protection nationale.

Son habitat naturel est fortement impacté par les opérations d'aménagement. Aussi, un plan de sauvegarde de l'Œdicnème criard est mis en œuvre (2014-2024). Il s'articule autour de deux mesures phares. La protection de l'espèce dans des espaces agricoles en activité, en assurant la réussite de la reproduction par évitement des nids lors des travaux agricoles. Le maintien de l'espèce au sein des zones aménagées en organisant des sites favorables à sa reproduction dans un ratio de 1 hectare par tranche de 30 hectares aménagés.

Un partenariat avec la LPO et l'Association Porte de l'Isère Environnement permet la mise en œuvre de ce plan et l'amélioration des connaissances de cette espèce.

Sentier de Feuilly, Saint-Priest

Jardin de la Confluence

Parc technologique Saint-Priest

De la gestion différenciée à l'écologie urbaine

Depuis la création de la Communauté urbaine de Lyon en 1969, les fonctions des espaces végétalisés et leur prise en compte par les services de la collectivité ont fortement évolué. D'espaces végétalisés dont la vocation unique était paysagère, ces espaces se sont enrichi de nouvelles fonctions : gestion des eaux pluviales, préservation de la biodiversité, îlot de fraicheur, îlot de calme, lieu de rencontre des habitants. La gestion différenciée des espaces permet la conciliation de toutes ces fonctions. Le parc technologique de Saint-Priest et la forêt de Feuilly, les jardins aquatiques du nouveau quartier de Confluence ou le bassin de la Liasse à Dardilly sont quelques exemples d'aménagements conçus selon ces nouveaux modes de faire qui imposent une polyvalence et une technicité accrues des équipes pour gérer une trame verte et bleue multifonctionnelle.

ÉDUQUER À L'ENVIRONNEMENT

Le Plan d'éducation au développement durable

La Métropole de Lyon met en œuvre un Plan d'éducation au développement durable depuis 2006. Il mobilise plus de 80 personnes qui élaborent et réalisent des projets éducatifs dont une partie autour de la biodiversité.

Chaque projet est ancré dans la durée avec un même public, sur un même thème, pour avoir un impact plus significatif sur les changements de comportements.

En 2014, plus de 90 000 personnes ont été sensibilisées -en majorité des élèves- avec le soutien de l'Académie du Rhône. 22 000 d'entre elles ont été sensibilisées à la richesse des milieux naturels dans le cadre des sites Projets nature/Espaces naturels sensibles au cours de 2 200 séances d'animation pédagogique.

Des équipements dédiés à l'éducation à l'environnement

Le territoire métropolitain bénéficie de deux équipements dédiés :

- Le Centre d'iniation à la nature du Grand Moulin dans la vallée de l'Yzeron organise des animations autour de la connaissance de la biodiversité. Il est rattaché à la Maison de l'Environnement de la Métropole de Lyon. Celle-ci abrite un centre de documentation, des salles de réunions et les sièges d'associations environnementales.

- Le Centre eau et nature de l'Îloz sur le Grand parc de Miribel-Jonage accueille des publics jeune, adulte et familial autour d'animations, d'expositions pérennes ou temporaires, de spectacles permettant de découvrir la nature.

Des actions à destination du grand public

La Métropole de Lyon diffuse une collection de livrets intitulés « Maintenir la biodiversité sur le territoire de la Métropole », sur des thèmes liés aux milieux naturels ou aux espèces présentes sur le territoire. L'idée est de sensibiliser le grand public à ces thèmes à travers une présentation succincte, des gestes simples et des conseils. Ces guides sont diffusés dans les communes du territoire et lors d'évènements (salon Primevère, Rendez-vous de l'Agriculture, fête du Développement Durable...).

Séance participative

DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

Sentiers nature et de randonnée

Une trentaine de sentiers nature valorise des sites de Projets nature/Espaces naturels sensibles. Ces sentiers orientent le regard du public sur le site à travers des informations choisies sur l'intérêt patrimonial naturel et/ou agricole du site, sur ses fragilités, son histoire. Ils permettent également de gérer la fréquentation et de prévenir les conflits d'usage. Une application gratuite pour smartphone « Grand Lyon nature » permet d'obtenir depuis 2014 des informations sur les accès et les qualités de chaque sentier. Une carte nature et un guide des sentiers nature complètent l'information à disposition du grand public.

La Métropole développe et entretient, depuis le 1er janvier 2015, un réseau balisé de sentiers de randonnée de près de 500 km. Les chemins de ce réseau sont inscrits au Plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) dont à vocation première est d'assurer la protection réglementaire des chemins ruraux et de favoriser la pratique de la randonnée. Ces sentiers balisés mettent en réseau les différents espaces naturels, agricoles de la Métropole et participent, comme les sentiers nature, à la découverte du territoire métropolitain.

Sentier du Biezin

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

Réalisation graphique : Métropole de Lyon, DDUCV, juillet 2016 / crédits photos, Dominique Tissier, Rémi Rufer, Violette Bourgogne, Bérengère Tricroire, Laurence Danière, Jacques Léone, Fotolia